



“BÂTIR ENSEMBLE”

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil du conseil municipal tenue en présentiel, le 20 décembre 2021.

Sont présent(e)s : Madame Marie-Hélène Pilote, messieurs Guy Boivin, Serge A. Lavoie, Christian Nadeau, René Hamelin et Jean-François Mayrand et monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présent : Monsieur Jacquelin Fraser, directeur général secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Formant quorum, monsieur Alain Talbot déclare la séance ouverte à 20h43.

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy étant tous présents au complexe municipal le lundi 20 décembre 2021 à 19h30, renoncent à l'avis de convocation prévue pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Paiement de facture agronome
4. Remboursement travaux d'excavations
5. Embauche d'une adjointe à la direction et à la comptabilité
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2021-12-20-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

À l'unanimité !

2021-12-20-02 PAIEMENT DE FACTURE AGRONOME

CONSIDÉRANT la complexité du dossier Sylvie Lavoie;

CONSIDÉRANT la présence de monsieur Germain Têtu, agronome, au procès;

CONSIDÉRANT QUE la facture s'élève à \$5 801,23 (taxes incluses);

Il est proposé par monsieur René Hamelin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de payer le montant et ce, avant le 31 décembre 2021.

À l'unanimité.

2021-12-20-03 REMBOURSEMENT TRAVAUX D'EXCAVATION

CONSIDÉRANT la problématique d'une valve brisée sur le terrain d'un citoyen ;

CONSIDÉRANT le prolongement de délai dû à l'achat de pièces manquantes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en cause dans le délai de la réparation de la valve;

CONSIDÉRANT QU' il a fallu plus de 7 heures de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la décision n'avait pas été adoptée en réunion de conseil ;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de payer une partie de la facture pour un montant de \$540,00 plus taxes.

À l'unanimité.

2021-12-20-04 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION ET À LA COMPTABILITÉ

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'embaucher madame Mélissa Landry au poste d'adjointe à la direction et à la comptabilité aux conditions suivantes :

- 5 semaines de vacances : 2 semaines (période estivale)
2 semaines (période hivernale)
1 semaine à ses frais
- Salaire : \$ 29,00 pour 35 heures par semaine, pour une période de 2 ans
- Formation obligatoire : C.I.M. avec un suivi de formation
- Début du travail : Lundi, le 10 janvier 2022
- À la suite de l'acceptation du contrat, la direction en a le plein pouvoir

À l'unanimité

6. Période de question

Aucune question.

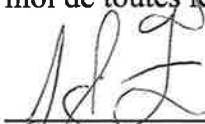
2021-12-20-04 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur René Hamelin et résolu de lever la séance à 20h47.



Alain Talbot, Maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.



Jacquelin Fraser, greffier-trésorier

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et greffier-trésorier, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 20 décembre 2021.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 10 janvier 2022.